

de convoquer des personnes et d'exiger la production de documents et dossiers et d'interroger des témoins; de faire rapport de temps à autre et de faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages dont la publication lui semblera opportune, et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue en l'espèce; et qu'un message soit adressé au Sénat le priant de se joindre à cette Chambre, à cette fin, et de choisir, s'il juge opportun de le faire, certains sénateurs pour faire partie du comité mixte en question.

M. l'Orateur: Conformément au paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, cet avis de motion du gouvernement est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et fera l'objet d'un ordre d'examen sous le régime desdits ordres à la prochaine séance de la Chambre.

L'HABITATION

PRÉSUMÉE PÉNURIE DES FONDS DESTINÉS AUX PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): En l'absence du ministre du Travail, monsieur l'Orateur, j'adresserai cette question au premier ministre. Je sais qu'il a reçu des lettres, télégrammes et autres communications des entrepreneurs en bâtiment du Canada relativement à l'insuffisance des fonds qu'il est possible d'obtenir par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Le premier ministre permettrait-il que la question soit étudiée, car les critiques sont nombreuses—il vaudrait peut-être mieux parler des demandes des entrepreneurs dans tout le Canada—et indiquent qu'à moins qu'on n'agisse, il y aura une forte réduction de l'emploi, au détriment de l'ensemble de l'économie.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Sauf erreur, le ministre du Travail a fait une déclaration à ce sujet hier. Tout ce que je puis ajouter, et je crois que le ministre l'a également dit, c'est que cette question est considérée comme urgente et importante.

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): Puis-je poser une question complémentaire? Le premier ministre aviserait-il à la possibilité de mettre en disponibilité d'autres fonds sous forme de prêts directs, si la situation empire?

Le très hon. M. Pearson: Voilà un aspect de la question que l'on étudie.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ENQUÊTE DE LA GENDARMERIE ROYALE SUR LA MORT DE GEORGE VICTOR SPENCER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Le solliciteur général peut-il me dire si la Gen-

darmerie royale du Canada a été chargée d'enquêter sur les circonstances entourant la mort de George Victor Spence?

M. Bell: Vous l'avez dit.

M. Douglas: Je voulais dire Spencer. A-t-on reçu un rapport à ce sujet?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Sauf erreur, une enquête complète a été effectuée; il y a eu une enquête du coroner et une autopsie a été faite. Autant que je sache, monsieur l'Orateur, la mort était attribuable à des causes naturelles.

M. Douglas: Je voulais parler surtout des circonstances entourant la mort. Le ministre pourrait-il établir comment il est possible qu'un homme qui, selon le premier ministre, était sous surveillance, de façon à être protégé contre toute tentative d'assassinat, ait été mort depuis plusieurs jours avant que la Gendarmerie royale ne s'en aperçoive?

L'hon. M. Pennell: Je parle maintenant de mémoire, mais il a été dit à la Chambre, je crois, que la surveillance dans ce cas s'adapterait aux besoins de la situation. La Gendarmerie royale du Canada a toujours pris les mesures jugées nécessaires dans les circonstances.

[Français]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire?

La Gendarmerie royale a-t-elle reçu l'ordre de surveiller constamment la propriété ou le logement de M. Spencer?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne crois pas que cette question soit recevable. L'honorable député demande si la Gendarmerie royale a reçu un ordre ou certaines instructions. A mon sens, cette question n'est pas recevable dans le moment.

[Traduction]

L'INSTITUTION D'UNE COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE CRIME ORGANISÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erik Nielsen (Yukon): J'aimerais poser une question au premier ministre. Étant donné la déclaration faite hier, je crois, par le ministre de la Justice du Québec, le premier ministre nous dira-t-il s'il a reçu ou si le gouvernement a reçu une requête officielle, de la province de Québec demandant la création d'une Commission royale d'enquête sur le crime organisé au Canada?